



Code de conduite et d'éthique de l'athlète reconnu par le CDSG

- ◆ Les services du CDSG visent l'amélioration de vos performances et viennent soutenir vos efforts et votre quête d'excellence.
- ◆ L'accès à ces services est privilégié et rendu possible grâce à la bonne volonté de plusieurs intervenants professionnels du milieu sportif en Outaouais.
- ◆ Tout manque de respect envers les intervenants ou partenaires du CDSG terminera votre accès à certains services ou à l'entièreté des services offerts par le CDSG.
- ◆ Pour toute consultation avec les professionnels associés au CDSG, les règles d'hygiène de base et de civisme sont toujours exigées.
- ◆ Pour tout rendez-vous manqué sans un minimum de 24 heures de préavis, un frais d'annulation sera exigé à l'athlète (chaque intervenant ayant sa propre politique de frais d'annulation).
- ◆ **Lors de la prise de rendez-vous, il est important de spécifier être un athlète reconnu du CDSG.**
- ◆ Afin d'assurer la bonne marche et le bon fonctionnement du CDSG et ce, à long terme, il sera important pour chaque athlète de bien comprendre que sans nos partenaires, il n'y aura plus de services aux athlètes et il n'y aura plus de CDSG.
- ◆ Un sourire, des mercis et des s'il-vous-plaît seront grandement appréciés de tous ceux qui travaillent pour vous et avec vous. Une bonne attitude sera toujours votre meilleure carte de visite.

Je certifie avoir lu et compris le code de conduite et d'éthique des athlètes du CDSG;

Signature : _____ Date : _____